



A Tous PNC AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

vendredi 4 février 2011

CRPN UN CONFLIT, MAIS CONTRE QUI ?

Pour répondre à l'agression du Syndicat National des Pilotes de Ligne, l'UNAC a décidé d'utiliser les mêmes armes et à son tour d'informer les Ministères et les Directions des compagnies aériennes du dépôt d'un préavis de grève.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce conflit ne doit pas être le début d'une « guerre » entre les hôtesse/stewards et les pilotes.

Il faut toujours, même quand la tentation du simplisme, du manichéisme, est forte, se garder de mettre en confrontation les salariés individuellement. Les positions des « représentants » des pilotes à la CRPN ont de tout temps été extrêmes, méprisantes, empreintes d'une forte inspiration ultralibérale et égoïste. Mais nous avons toujours considéré, peut-être naïvement, que ces positions n'étaient absolument pas représentatives des pilotes avec lesquels nous travaillons tous les jours dans les avions.

Il y a fort à parier que si ces pilotes savaient ce que racontent leurs représentants sur les PNC ils seraient, eux aussi, choqués et qu'ils se désolidariseraient de ces prises de position.

Donc, même si les choses deviennent compliquées, conflictuelles, nous

invitons tous les PNC à ne pas creuser encore plus la fracture entre nos deux corporations qui, nous en sommes persuadés, ont plus à perdre qu'à gagner dans un clivage qui remettrait en cause la sécurité dans les avions. Les syndicats s'affrontent, confrontent leurs positions, défendent les intérêts de leurs mandants. Nous vous appellerons à soutenir collectivement nos positions et à participer activement à la défense de notre retraite complémentaire, mais tout cela dans le cadre organisé par la loi des conflits du travail et non dans des conflits individuels entre salariés de la même compagnie.

Ceci étant posé, un certain nombre de contre-vérités doivent être corrigées.

Ainsi, on entend souvent que les pilotes payent la pension des PNC. Rien n'est plus faux, c'est même le contraire pourrait-on dire puisque les PNC contribuent plus qu'ils ne coûtent à la CRPN alors que c'est le contraire pour les pilotes.

On entend également qu'en l'absence de réforme les pilotes passeraient à l'AGIRC (la Caisse de retraite des Cadres). Là encore, beaucoup de fantasmes. Les représentants des pilotes n'ont bien évidemment pas ce pouvoir, et de toute façon, ce ne serait pas

Ce conflit ne doit pas être le début d'une « guerre » entre les hôtesse/stewards et les pilotes.

Ne pas accentuer un clivage qui remettrait en cause la sécurité dans les avions.

Nous avons toujours défendu une position que nous considérons comme raisonnable sur la réforme en disant que nous n'étions pas opposés à une réforme visant à améliorer la « pérennité » de la CRPN.

leur intérêt. Les « rendements » des cotisations (pour utiliser leur vocabulaire) sont non seulement inférieurs à l'AGIRC, mais aussi, décroissants depuis des dizaines d'années. De plus, alors que les représentants pilotes peuvent maîtriser un peu l'évolution du régime (comme les représentants des autres PN), au sein d'un conseil d'administration où ils sont surreprésentés, ils ne maîtriseraient rien du tout dans un régime commun avec des millions de salariés.

Le régime serait déficitaire et courrait à la ruine : beaucoup de dramatisation gratuite ! Le régime est certes déficitaire, mais malgré ce déficit, constaté dans les comptes annuels, les perspectives sur le long terme sont très favorables (bien plus qu'à l'AGIRC par exemple). Les actuaires (ceux qui font les calculs sur les retraites, les assurances, etc.) disent, qu'avec des hypothèses raisonnables de croissance des effectifs, la Caisse pourra toujours payer les pensions en 2030 voire 2040.

Pour une Caisse à l'article de la mort, ce n'est pas trop mal. Pour être juste, il faut quand même préciser qu'avec des hypothèses de croissance des effectifs moins favorables, les perspectives sont plus sombres (15 à 20 ans tout de même). C'est pourquoi nous avons toujours défendu une position que nous considérons comme raisonnable sur la réforme en disant que nous n'étions pas opposés à une réforme visant à améliorer la « pérennité » de la CRPN. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de nous assurer que la CRPN pourra payer les pensions des plus jeunes navigants dans 30 ou 40 ans. Mais nous sommes radicalement opposés à une réforme qui ferait payer les PNC pour augmenter les plus grosses pensions « au détriment de la pérennité de la CRPN » ! En effet, les représentants des pilotes veulent saigner la CRPN en faisant payer non seulement les PNC mais aussi les pilotes des autres compagnies (qui sont loin d'avoir les mêmes pensions que ceux d'AF) ainsi que les autres navigants que sont par exemple les pilotes de la sécurité civile

qui, souvent au prix de leur vie, éteignent les incendies l'été dans le Midi. Un tel égoïsme des représentants des pilotes AF à la CRPN est indigne, et nous sommes certains que l'immense majorité des pilotes n'est pas prête à renoncer aux valeurs et à l'idéal de leurs prédécesseurs, ceux qui ont fait le transport aérien d'aujourd'hui, pour quelques euros piqués dans la poche des hôtes de l'air. Cette position n'est pas non plus partagée par la totalité des représentants syndicaux des pilotes AF.

Mais il y a un acteur qui lui aussi porte une lourde responsabilité dans cette affaire, c'est AIR FRANCE. En effet, AIR FRANCE a soutenu cette réforme, elle l'a votée, c'est même le seul employeur à l'avoir fait. Même la fédération patronale (FNAM) auquel elle appartient n'a pas soutenu ce projet de réforme. C'est bien AIR FRANCE qui est derrière tout cela. C'est AIR FRANCE encore aujourd'hui qui pousse le gouvernement à sacrifier les PNC pour améliorer le sort de certains de ses pilotes. C'est AIR FRANCE toujours qui continue de pénaliser les PNC qui souhaitent continuer leur activité au-delà de 55 ans en leur supprimant la prime de départ, et qui dans le même temps vote une augmentation du nombre d'annuités pour bénéficier d'une retraite. C'est donc AIR FRANCE qui par pure schizophrénie dit, côté CRPN, « les PNC doivent travailler plus longtemps » et qui dit, côté AIR FRANCE, « je vous punis si vous continuez votre activité après 55 ans ».

Donc AIR FRANCE et administrateurs SNPL à la CRPN même combat.

Nous devons maintenant agir, collectivement, et à notre tour, par la menace et par le conflit, nous défendre face à cette violente agression dont nous sommes victimes.

SOUTENEZ L'UNAC DANS CE CONFLIT.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

Eric Chauvel
Franck Mikula
Administrateurs CRPN pour les PNC

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de nous assurer que la CRPN pourra payer les pensions des plus jeunes navigants dans 30 ou 40 ans.

Nous sommes radicalement opposés à une réforme qui ferait payer les PNC pour augmenter les plus grosses pensions « au détriment de la pérennité de la CRPN » !

C'est AIR FRANCE encore aujourd'hui qui pousse le gouvernement à sacrifier les PNC pour améliorer le sort de certains de ses pilotes.